

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 17 JUIN 2019, 19 H  
SALLE POLYVALENTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE  
HUBERT REEVES DE LOUVIGNY**

Le dix-sept juin deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Emmanuelle Marion, Edithe Hamel, Chantal Blanchetière, Anne-Marie Lamy, Anne-Françoise Assimingue , Marianne Pinchart-Lainé et Messieurs Jacques Lamouroux, Philippe Capoen, Patrick Ledoux, Emmanuel Lesouef, Jacques Chapelière, Alain Tranchido, Henri Peyronie, Camille Lovenou.

Absents excusés : Mesdames Magalie Ruault, Guylaine Duport, Anne-Marie Robert, Aurélie Godard, Eléonore Vève et Messieurs Pascal Jouin, Christophe Grimonpon et Didier Auxepaules.

Pouvoir de Madame Aurélie Godard à Madame Chantal Blanchetière, de Madame Anne-Marie Robert à Monsieur Jacques Chapelière, de Monsieur Pascal Jouin à Madame Anne-Marie Lamy

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel Lesouef

Une minute de silence est observée en ce début de séance pour la disparition, le 9 juin 2019 de Christine Dary, conseillère municipale de Louvigny entre 2008 et 2014.

**Evènements passés :**

Lundi 3 juin 2019 à 18 h 30 : conseil municipal à la Salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves

Du samedi 8 au mardi 11 juin 2019 : accueil d'un groupe d'amis allemands de Zellingen à Louvigny dans le cadre d'un échange de jumelage.

Dimanche 9 juin 2019 à partir de 14 h : « Bienvenue aux jardins » où une douzaine d'habitants de Louvigny ont ouvert leurs jardins à des artistes peintres, sculpteurs, musiciens, conteurs... et à tous les habitants

Lundi 17 juin 2019 à 17 h 30 : conseil d'école à la Salle Polyvalente de l'école élémentaire

Lundi 17 juin 2019 à 19 h : conseil municipal à la Salle polyvalente de l'école élémentaire.

**Evènements à venir :**

Mardi 18 juin 2019 à 18 h dans la salle Joseph Decaëns de la Mairie de Louvigny : signature du contrat triennal 2019 – 2022 pour lequel Louvigny est chef de file avec des responsables d'Eau Vive Normandie, une délégation nigérienne (dont Ousmane Kouré-Jackou Député-Maire de Kornaka) et les maires Normands

Mercredi 19 juin 2019 à 17 h 30 à la Mairie de Louvigny : comité de pilotage TdCE, animé par Emmanuel Lesouef et Jacques Chapelière.

Mercredi 19 juin 2019 à 20 h 30 à la Cafétéria de la Salle de Sports Yannick Noah : commission Sports animé par Monsieur Philippe Capoen.

Jeudi 20 juillet à 20h30 à la mairie de Bretteville sur Odon : réunion de l'ACAPACC (Association Contre l'Allongement de l'Aéroport de Caen Carpiquet)

Samedi 22 juin 2019 à partir de 11 h : Fête de l'école

Mardi 25 juin 2019 à 20 h 30 à la Mairie de Louvigny : CCAS

Jeudi 27 juin 2019 à partir de 18 h : conseil communautaire au siège de la communauté urbaine de Caen la mer

Lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 juillet 2019 à 20 h : 2 représentations du Théâtre de l'Odon « attention mariage ! » à la Salle des fêtes de Louvigny (entrée libre).

Mardi 2 juillet 2019 à 18 h 30 : pot de fin d'année scolaire avec les personnels municipaux, les personnels de l'espace jeunesse et les enseignants des écoles de Louvigny

Mercredi 3 juillet 2019 à 20 h 30 à la Mairie de Louvigny : réunion avec les associations de Louvigny

Jeudi 4 juillet 2019 au siège du SIGRSO à 18 h 30 : conseil syndical et 19 h : pot de fin d'année scolaire

Lundi 8 juillet 2019 à 19 h : conseil municipal à la Salle polyvalente de l'école élémentaire.

<b>AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS AUPRES DE L'ONAC</b>
--

Madame Chantal Blanchetière, Maire-adjointe aux finances et au personnel présente aux membres du conseil municipal La demande de subvention ci-après

Dans le cadre du centième anniversaire de l'Armistice de la guerre 1914-1918, le Lycée Saint Marie de Caen a fait labéliser une étude que les élèves de deux classes ont réalisée sur les morts de cette guerre dont la liste figure sur ce monument.

Ceci a permis de connaître les renseignements concernant ces morts pour la France.

Le 2 juillet 2018, ils sont venus apposer sur un pilier voisin du monument une plaque permettant d'accéder directement par internet à des informations sur chacun de ces soldats, à la page [www.memoires1gm.fr/louvigny.html](http://www.memoires1gm.fr/louvigny.html).

Ce travail a fait apparaître qu'il manquait le nom d'un 28<sup>ème</sup> soldat. Il est nécessaire de rendre hommage à ce soldat en inscrivant son nom.

D'autre part, ce monument, situé 17 Grande Rue est en mauvais état et mérite d'être restauré.

La ville voudrait profiter de cette mise à jour de la liste de ces soldats pour effectuer une restauration.

Cette année, la ville va fêter le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Louvigny le 17 juillet et souhaiterait que cette restauration se fasse dans ce contexte.

Plan de financement pour la restauration du monument

Partenaires	Montant	Pourcentage
ONAC	374,60 €	20 %
Autofinancement communal	1 498,40 €	80 %
Total	1 873 €	100 %

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Résolution adoptée à l'unanimité

<b>AUTORISATION DE SIGNER LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FREDON</b>
---

Messieurs Jacques Lamouroux et Jacques Chapelière, référents FREDON, proposent aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'engagement du dispositif de lutte contre le frelon asiatique.

Vu l'arrêté préfectoral de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en date du 27 avril 2017,

Vu la convention fournie par la FREDON de Normandie

Le territoire de la commune sera ouvert au plan de lutte collective contre le frelon asiatique dès signature de la convention par la communauté urbaine Caen la mer.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la commune de Louvigny, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados pour les années 2019-2020-2021.

#### Convention 2019-2020-2021

***Entre***

La Commune de Louvigny, située 17 Grande rue-14111 Louvigny, représentée par Monsieur Patrick Ledoux, Maire

***D'une part,***

***et***

La FREDON de Normandie, située 1 rue Léopold Sédar Senghor, 14460 Colombelles, représentée par son Président, Monsieur Denis ONFROY,

***D'autre part.***

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Les frelons asiatiques (*Vespa velutina*)** sont présents dans le département du Calvados depuis 2011. Ils sont devenus responsables de fortes nuisances tant sur l'apiculture, la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique. C'est durant l'été et l'automne que les énormes colonies de frelon asiatique créent le plus de dégâts. En effet l'élevage des nymphes nécessite beaucoup de protéines et les frelons asiatiques les trouvent en capturant massivement les abeilles autour des ruches ainsi que beaucoup d'autres insectes sur les lieux de butinage. Ils s'attaquent également aux poissons sur les marchés en plein air.

Les risques sur la santé humaine sont essentiellement liés à la constitution de colonies dépassant plusieurs milliers d'individus à proximité des lieux fréquentés.

Aussi, dans le but de limiter ces nuisances et dégâts apicoles et de santé et sécurité publique, il est proposé un plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados.

Conformément à la décision du Comité de pilotage départemental du 9 mai 2017 et à l'Arrêté Préfectoral de lutte collective du 27 avril 2017, la FREDON est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION.**

La présente convention porte sur l'accès aux actions d'animation et sur la définition des modalités de destruction des nids de Frelon asiatique dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le Calvados en 2019-2020-2021.

Les communes du Calvados bénéficient des actions d'animation dans le cadre de l'adhésion de leur EPCI.

#### **Actions de sensibilisation, information et prévention :**

- Mise en place d'un plan de communication et d'information comprenant différents supports de communication et par toute forme de communication adaptée.
- Mise en place d'une page internet dédiée à la connaissance des frelons asiatiques et des actions du programme départemental de lutte collective.
- Mise en place de réunions locales d'information, sensibilisation et prévention. Mise en place de lettres d'information régulières par mail auprès des collectivités.
- Accueil téléphonique, conseils et accompagnement technique à destination du grand public, des communes et des services de communauté de communes.
- Préparation et animation du comité de pilotage annuel

#### **Actions de surveillance des nids de frelons asiatiques :**

- Création d'un réseau d'observation et de recensement des nids avec les collectivités.
- Formation de référents locaux « frelons asiatiques » (notamment des apiculteurs et agents de collectivités).
- Coordination et suivi du réseau de surveillance des nids de frelons asiatiques.

#### **Actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques :**

- Mise en place d'actions d'information des apiculteurs, notamment via les réseaux apicoles.
- Transfert de connaissances et de préconisations de lutte auprès des apiculteurs déclarés.

#### **Actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques :**

- Mise en place d'actions d'information des apiculteurs, notamment via les réseaux apicoles.
- Mise à disposition d'un kit de communication pour les manifestations.
- Transfert de connaissances et de préconisations de lutte auprès des apiculteurs déclarés.

#### **Gestion de destruction de nids de frelons asiatiques :**

- Optimisation et coordination du portail internet de signalement et gestion des nids de frelons asiatiques, et comprenant notamment un accès propre à chaque commune (durant la période de destruction des nids), lui permettant de signaler les nids, consulter la liste des nids de sa commune et

suivre l'état d'avancement des destructions de nids demandées par la collectivité et un accès propre à chaque communauté de communes lui permettant de consulter ces informations.

- Mise à jour de la stratégie de destruction des nids de frelons asiatiques par la lutte collective
- Mise à jour d'un cahier des charges 2019 de bonnes pratiques à destination des opérateurs professionnels agréés.
- Recensement et sélection d'opérateurs professionnels agréés pour la destruction de nids de frelons asiatiques, et vérification du respect du cahier des charges et d'une charte de bonnes pratiques par des audits.
- Synthèse des propositions d'offres de destruction des nids des opérateurs sélectionnés et transfert de ces offres aux collectivités, afin que ces dernières puissent choisir les opérateurs pour leur territoire respectif.
- Déclenchement, coordination et suivi de la procédure de destruction des nids de frelons asiatiques.
- Gestion des interventions des entreprises par la FREDON.
- Analyse, suivi, bilan des travaux et vulgarisation.

Toutes ces opérations d'animation seront menées uniquement dans les communes des EPCI favorablement engagées dans l'animation et la finançant.

Durant le plan de lutte collective, les communes participent à la prise en charge des coûts de destruction des nids de frelon asiatique signalés sur le domaine public comme sur le domaine privé. Elles bénéficieront sur cette période de la participation du Conseil Départemental du Calvados (30% du coût de destruction plafonné à 110€, dans la limite de l'enveloppe de l'aide votée annuellement) et des coûts mutualisés pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Les communes ont la possibilité de demander aux administrés une participation à la destruction de nids de frelons asiatiques sur le domaine privé (à charge de la commune d'émettre un titre de paiement auprès de leurs administrés) et de se voir de communiquer ces modalités financières aux administrés.

Les communes s'engagent à faire former, si ce n'est pas déjà le cas, leur référent par la FREDON (1/2 journée).

Les communes s'engagent à choisir 4 prestataires de désinsectisation parmi la liste proposée par la FREDON.

## **ARTICLE 2 - DUREE.**

La présente convention est valable pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle est renouvelable au-delà par avenant signé des deux parties.

Le plan de lutte collective ne concerne que les nids définitifs qui apparaissent pour la plupart à partir de juillet. Il se terminera à la fin de l'activité des ruchers, en milieu d'automne. La consommation complète de l'enveloppe du Conseil Départemental 14 allouée à l'aide pour la destruction des nids définitifs sanctionnera la fin du plan de lutte collective, le cas échéant avant la fin de l'activité des ruchers. Les communes auront alors le choix de continuer à prendre en charge la destruction sur le domaine privé ou non. La déclaration des nids sur le portail jusqu'au 31 décembre est demandée à des fins statistiques.

## **ARTICLE 3 – MONTANT.**

La participation de la Commune de Louvigny **à la lutte collective pour la destruction de nids de frelon asiatique**, correspond au reste à charge du coût de destruction des nids définitifs sur le domaine public et privé durant le plan de lutte collective.

Cette participation fera l'objet d'un avis de paiement chaque fin de mois

## ARTICLE 4-RESILIATION DE LA CONVENTION

Chacune des parties sera habilitée à résilier le présent contrat au cas où l'autre partie ne remplirait pas une ou plusieurs obligations contenues dans les différentes clauses. Ladite résiliation ne prendra effet que trois mois après que la partie plaignante aura envoyé une lettre recommandée (avec accusé de réception) expliquant les raisons de sa plainte, à moins que la partie en défaut n'ait entre-temps rempli ses obligations ou présenté une preuve que sa défaillance à une obligation ci-dessus est due à un cas de force majeure ou à une autre cause indépendante de la volonté de ladite partie.

L'usage dudit droit à résiliation ne dispense pas la partie en défaut de son devoir de remplir ses obligations contractuelles jusqu'à la date de résiliation effective, sous réserve de tout dommage enduré par la partie plaignante par suite de résiliation prématurée du contrat.

## ARTICLE 5- LITIGES

En cas de litiges dans l'exécution des obligations de la convention, les partenaires signataires s'efforceront de résoudre le litige à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les tribunaux de Caen sont seuls compétents.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ladite convention et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Monsieur Jacques Chapelière déplore que ce plan ne soit pas intégré dans un plan national, afin d'enrayer la prolifération de nids sur l'ensemble de la France.

Monsieur Jacques Chapelière explique que le frelon asiatique n'a pas de prédateur en France pour réguler sa prolifération.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## AUTORISATION DE CONTRACTER UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame Chantal Blanchetière, maire-adjoint aux finances, présente au Conseil municipal les besoins actuels en trésorerie de la commune. Une ligne de trésorerie permet de faire face à ces besoins ponctuels de trésorerie. Elle est mobilisable et remboursable à tout moment. Plusieurs banques ont été sollicitées pour faire des propositions d'ouverture de crédits.

BANQUES	MONTANT	DUREE	TAUX EONIA ERIBOR	TAUX FIXE	FRAIS ENGAGEMENT	TIRAGE
CAISSE D'EPARGNE	200 000 €	1 an	1,20 % + 0.373	1.50 %	300 €	Aucun montant minimum
CREDIT AGRICOLE	200 000 €	SANS REPOSE				

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les mesures suivantes :

**Article -1-**

Pour le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Commune de Louvigny décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie, une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 200 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant :	200 000,00 euros
Durée :	1 an
Taux de référence des tirages :	Taux fixe de 1,50% l'an
Périodicité de facturation des intérêts :	Mensuelle
Frais de dossier :	Exonération
Commission d'engagement :	200,00 euros
Commission de gestion :	100.00 euros
Commission de mouvement :	Exonération
Commission de non-utilisation :	0,25%

Résolution adoptée à l'unanimité.

## **PRESENTATION DES MISSIONS DU CCAS**

Le power Point sera consultable sur Agora, dans le dossier du Conseil Municipal.

Madame Anne-Marie Lamy demande si le CCAS a un pouvoir d'attribution de logements auprès des organismes sociaux de logements. Madame Edithe Hamel répond qu'il n'y a pas de passerelle entre le CCAS et les organismes HLM. Cependant, sur les logements réservés communaux, la mairie peut proposer des candidats et la commune est présente aux commissions d'attributions.

Monsieur Patrick Ledoux apporte une précision : toute aide est proposée au vote de l'assemblée du CCAS. Lorsqu'une aide est votée, elle est attribuée sous forme d'un bon de commande à Intermarché « hors alcool et hors vêtement ».

Madame Anne-Marie Lamy souhaite savoir si le CCAS est informé quand un dossier de surendettement est acté sur notre commune ? Madame Edithe Hamel lui répond que la commission de surendettement ne prévient pas le CCAS des dossiers individuels d'habitant de la commune.

Monsieur Patrick Ledoux rappelle que deux collectes de la banque alimentaire sont réalisées sur Louvigny et que ces collectes sont très significatives.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Visite d'entreprises adhérentes de Normandie Equitable : la brasserie de la Lie (brasserie locale et bio) et café Dauré (brulerie à Bretteville sur Odon). Ces visites sont organisées dans le cadre du Tdce le mercredi 3 juillet 2019 après-midi. Les membres du conseil municipal souhaitent inviter les élus, les membres du CCAS, les présidents des associations à cet après-midi de visite. Centralisation des inscriptions par Emmanuel Lesouef. Inscriptions limitées à 40 places.
2. Monsieur Patrick Ledoux explique aux membres du Conseil municipal que plusieurs demandes d'ouverture de micro-crèches ont été faites auprès de la mairie ces dernières semaines. Patrick Ledoux rappelle que la signature de Monsieur le Maire est nécessaire pour les agréments et subventions CAF. Patrick Ledoux propose de rencontrer la CAF, qui est à notre disposition pour discuter d'un éventuel projet dans le cadre de la mise en place d'une

CTG (Convention territoriale globale). La CAF pourra réaliser un diagnostic pour bien connaître les besoins du territoire. Si ces besoins sont réels, il faudra rédiger un cahier des charges et procéder à une consultation dans le cadre de la mise en application du PLU.

3. Demande d'installation de 10 nichoirs d'un habitant en y associant l'espace jeunesse. La municipalité répond favorablement si l'initiative reste collective, en concertation avec l'espace jeunesse.
4. Monsieur Jacques Chapelière demande aux membres du Conseil municipal de réaliser le boitage du dernier numéro du journal municipal Loupy.
5. Madame Anne-Marie Lamy souligne que, dans le cadre de l'anniversaire du 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement, tous les avions du cargo à air force one ont réussi à atterrir sans allonger la piste de l'aéroport de Caen-Carpiquet. Elle souhaite également connaître l'empreinte carbone de ces manifestations.
6. Monsieur Patrick Ledoux explique que des gens de voyage se sont installés le dimanche 9 juin 2019 au Mesnil de Louvigny sur un terrain privé. Le propriétaire a entamé des démarches auprès d'un médiateur pour les faire partir. Patrick Ledoux est allé sur place le jour de leur arrivée. C'est une famille avec une quinzaine de caravanes. Leur souhait est de rester à Louvigny deux semaines.
7. Monsieur Patrick Ledoux confirme à Monsieur Philippe Capoen que la commune a reçu l'octroi de la subvention de la DETR pour la réfection de l'éclairage de la grande salle de la Salle de Sports Yannick Noah : les travaux devraient être réalisés pendant l'été.
8. Monsieur Henri Peyronie souhaite aborder le sujet de référendum à l'initiative des citoyens, pour la 1<sup>ère</sup> fois, sous la 5<sup>ème</sup> République. Le sujet est : souhaite-t-on la privatisation de l'aéroport de Paris ? Monsieur Henri Peyronie souhaite relayer l'information auprès de nos concitoyens.

La séance est levée à 21 h